

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sophie bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1b264ddd43f7c179ab48ca18>

Date d'obtention : 2020-11-23 14:36:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre toutes les étapes afin de pouvoir porter un jugement éclairé sur la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon intervention sera d'avantage structuré. En utilisant le protocole, je vais également m'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées. Je pourrai aussi avoir un regard plus objectif.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de bien accueillir (empathie et bienveillance) tous les élèves impliqués. Je dois m'assurer de ne porter aucun jugement sur la nature de la situation. Je me dois également de demeurer objective et m'en tenir aux questions contenue dans la trousse.